

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2015

Absents ayant donné pouvoir : Philippe MOINET, Fabien FONTENAU, Frédérique LOIZEAU, Jacky BARTHELEMY, Bruno SAMZUN, Marcel BEGAUD.

Absente : Aurélie BRETIN

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2015 et sur celui de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2015.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu des deux réunions du 11 mars 2015 et du 31 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Thomas GABILLAUD, qui a bénéficié d'une subvention votée par le conseil municipal au cours de la réunion du 27 juin 2014, afin de financer une partie de sa seconde année de stage de l'IEP de Bordeaux en Argentine, dans le cadre d'Erasmus, fait une présentation de son année passée à Rosario, en Argentine.

Il remercie le conseil municipal pour la subvention qui lui a été accordée et qui lui a permis de financer une partie de son séjour.

Monsieur le maire estime qu'il est naturel que le conseil municipal apporte son soutien à des jeunes Marennais. Il souligne qu'il y aura, dans le cadre de l'action sur la francophonie, d'autres jeunes Marennais qui partiront à travers le monde, et que le conseil municipal pourra être amené à soutenir financièrement.

➤ VIE ASSOCIATIVE

- ❖ Il est accordé les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2015 pour les associations suivantes :

Noms des associations	Montant
Donneurs de sang bénévoles	600 €
Optimomes	250 €
Clair Voyants	200 €
Croix Rouge locale	200 €
Equinoxe	500 €
Maison de Pierre	300 €
Rêve de grands	700 €
Un, deux, trois, Eveil	700 €
Protection Civile Départementale	500 €
Nodes - La Chaînade	250 €
Comité des Fêtes	43 000 €

Marennes Commerces	4 000 €
Office du Tourisme	
A.C.C.A (Chasse)	750 €
Afrique en Scène	1 500 €
Artisans Baladins (Symposium de Sculpture)	6 000 €
Artisans Baladins	7 000 €
Asso Musique au Pays de Pierre LOTI	
Comité de Jumelage	500 €
Les Marennestrels	1 300 €
Hot Club Marennes Oléron	1 500 €
Gribouille mots	1 500 €
La Grande Echelle	12 000 €
Lasses marennaises	1 100 €
La Ritournelle	500 €
Ecole de Musique	300 €
Plus de Son	4 500 €
Marennes Art et Culture	3 000 €
Mots en Fêtes	150 €
Les milles et une bulle	
A.M.P.A	3 000 €
Chemin d'étoiles	200 €
K. Danser	500 €
Free Run 17	
Assoc. Gymnastique Volontaire	800 €
Rameurs de la Seudre (aviron Marennais)	250 €
Les Perles Marennaises	1 200 €
Marennes Fitness -Clubs (ex Gym Club)	800 €
Funny Dancers Marennais	
Rugby-Club	3 000 €
Société la Gaule Marennaise	1 000 €
Tennis club	4 000 €

Tir (Club de)	4 500 €
Union Sportive Marennaise	7 500 €
Vélo club du canton de Marennes	5 000 €
Club d'échec	2 000 €
Rail Club Océan	450 €
Mémoire et Espoir de la Résistance	750 €
FNDIRP	250 €
Amicale des marins et marins anciens combattants	250 €
Amicale du Littoral des pensionnés et veuves de la Marine Marchande	250 €
A.C.P.G. - C.A.T.M	250 €
Comité de commémoration de la Seudre	1 750 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	250 €
Médailleurs Militaires	250 €
Ecole élémentaire Henri Aubin	2 200 €
Ecole maternelle	1 300 €
L'ESTRAN	11 000 €

Monsieur SAUNIER tient à souligner qu'il défend toujours les associations marennaises, toutefois il estime que les 2 associations Protection Civile Départementale et Clairs Voyants sont plus du ressort de la Communauté de communes du Bassin de Marennes que de la commune de Marennes.

Madame FARRAS se dit satisfaite du bon travail de l'association Protection Civile Départementale auprès des jeunes pompiers. Elle estime qu'accorder une subvention à l'association Clairs Voyants est également une bonne chose. Elle souligne que si quelqu'un, parmi le conseil municipal, avait des enfants atteints de cécité, il serait content de trouver une aide auprès de l'association.

Monsieur SAUNIER maintient que ce serait mieux que les 2 associations relèvent de la Communauté de communes.

Monsieur le maire souligne qu'il y a toujours, pour certaines associations, une incertitude sur le fait de savoir si elles relèvent de la commune ou de la communauté de communes, comme le judo par exemple.

Monsieur SAUNIER demande si la subvention proposée à l'association Plus de Son correspond à un spectacle proposé par l'association.

Madame BALLOTEAU confirme que le montant de la subvention correspond bien au coût du spectacle proposé par l'association. Elle précise que ce montant était prévu dans le budget « culture ». Il est toutefois présenté dans le cadre des subventions de fonctionnement.

Monsieur SAUNIER estime que ce montant pouvait être intégré dans l'article « frais de réception », comme c'est le cas pour les spectacles organisés par le théâtre de la Coupe d'Or.

Monsieur le maire précise que la commune achète des spectacles à la Coupe d'Or. En revanche, elle subventionne l'association Plus de Son.

Monsieur SAUNIER estime que l'association Vélo Club du Canton de Marennes pourrait adresser une demande de subvention à la Communauté de communes. Mais la Communauté de communes refuserait cette demande car il y a 2 clubs de vélo.

Monsieur le maire souligne que l'association Vélo Club du Canton de Marennes a un projet de développement qui doit être examiné avec attention afin de se prononcer sur la demande de subvention. Il convient de discuter avec le Vélo Club Gatais et l'autre association, étant précisé que ces deux associations ne sont nullement en compétition. C'est donc sur la lisibilité du projet qu'il faut examiner la prochaine demande de subvention.

Monsieur SAUNIER estime qu'il faudrait appeler le club, « Le Vélo Club de Marennes ».

Monsieur le maire souligne que le club a vocation à dépasser le périmètre de la commune.

Madame FARRAS précise que le Club comprend des cyclistes venant d'autres communes.

Monsieur SAUNIER rappelle qu'il avait été acté le fait qu'une association qui bénéficierait d'une subvention de la Communauté de communes ne pouvait recevoir une subvention d'une des communes membres de la Communauté de communes. Il demande ce qu'il en est des associations 1, 2, 3 Eveil, l'Ecole de Musique, et Mots en Fête.

Madame FARRAS souligne que la commune a toujours aidé l'association 1, 2, 3 Eveil.

Monsieur le maire précise qu'il y a le fonctionnement, les animations dans le cadre du PEL à distinguer des animations plus ponctuelles. Sur le fonctionnement pur, il estime qu'il faut éviter les financements croisés. Pour l'association Mots en Fête, le montage global des animations qu'elle organise peut appeler des subventions européennes. Les communes qui bénéficient d'une intervention par l'une de ces associations peuvent apporter une aide.

Madame FARRAS fait observer que les montants proposés sont peu élevés.

Monsieur SAUNIER rappelle que depuis 2009, de nouveaux imprimés doivent être remplis par les associations qui souhaitent bénéficier d'une subvention. Il souligne que 2 associations ne remplissent pas leurs obligations sur le bilan financier à présenter, la Grande Echelle et Equinoxe.

Madame FARRAS informe qu'elle a reçu le bilan financier de l'association la Grande Echelle hier. Elle souligne toutefois qu'en 2016, la commune sera plus attentive à cela.

Monsieur SAUNIER estime que ça ne sert à rien que certaines associations remplissent correctement leurs imprimés, si d'autres ne le font pas. Il rappelle par ailleurs qu'il avait été dit que si les associations avaient déjà de l'argent en caisse, elles n'avaient pas à demander des subventions.

Monsieur le maire souligne qu'il faut, dans ce cas, que cela soit justifié.

Monsieur SAUNIER évoque la situation du Tennis Club et des Marennestrels, qui ont un solde créditeur important. Il estime qu'il faudrait revoir ces deux demandes de subvention.

Madame FARRAS explique, pour l'association les Marennestrels, qu'ils interviennent lors des cérémonies, au Monument aux Morts notamment. Elle souligne que la subvention proposée a diminué par rapport à 2014. Elle convient toutefois que l'association a un trésor de guerre. Elle n'achète pas d'instruments.

Monsieur SAUNIER demande pourquoi l'association demande une subvention alors qu'elle a un trésor de guerre.

Madame FARRAS souligne que l'association ne viendra pas au Monument aux Morts si la subvention est supprimée.

Monsieur SAUNIER estime que c'est du chantage.

Madame FARRAS souligne la qualité du travail effectué par l'association.

Monsieur le maire propose, si l'association a une trésorerie suffisante, de surseoir à accorder une subvention.

Monsieur SAUNIER évoque la situation du Tennis Club.

Madame FARRAS explique que le Tennis Club va devoir payer, avec le moniteur, les cotisations sociales. Elle a rencontré les membres de l'association.

Monsieur SAUNIER estime qu'il faut revoir la demande de subvention du Tennis Club.

Madame FARRAS souligne que la subvention est de 4 000,00 €.

Monsieur SAUNIER note que c'est le double par rapport à 2014.

Madame PINEAU explique que le Tennis Club a le même fonctionnement qu'en 2013. C'est pour cela que la subvention est du même montant qu'en 2013. Elle précise qu'en 2014, l'entraîneur était libéral. L'association a décidé de créer un poste pour l'été, afin de rendre le club plus vivant.

Monsieur le maire souligne qu'il y a eu un loupé dans les convocations par email.

Monsieur SAUNIER souhaite que soit rectifié ce qui a été écrit pour Marennes Art et Culture. Il rappelle en effet que l'association n'a perçu aucune subvention en 2014.

Monsieur le maire confirme que l'association n'a rien perçu en 2014 et qu'en conséquence, il convient de rectifier ce qui a été présenté.

- ➔ A l'unanimité, une subvention de 11 000,00 € est accordée à l'association LOCAL pour l'exploitation du cinéma l'Estran.
- ➔ Il est attribué une subvention complémentaire de 300,00 € à la Coopérative de l'école élémentaire Henri Aubin pour le voyage à Paris d'une classe de CM2.

Monsieur DESHAYES souligne que pour le voyage, une subvention de 600,00 € devait être apportée par le Conseil départemental, et une subvention de 600,00 € du Député de la circonscription. Le Conseil départemental et le Député n'ont pas attribué l'aide prévue.

➤ **FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX**

- ➔ A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché à passer, par la procédure adaptée, avec la société La Rochelle Poids-Lourds, pour l'acquisition d'un camion pour les services techniques, pour le coût de 22 450,00 € HT, soit 26 940,00 € TTC, avec la reprise du camion de la commune pour le coût de 1 000,00 €.

➤ **ECOLES**

A l'unanimité :

- ➔ Il est émis un avis favorable sur le marché de travaux à passer par la procédure adaptée avec la SARL Jeanneau-Cardinal, pour les travaux de menuiserie dans une classe de l'école élémentaire Henri Aubin, pour le coût de 6 029,37 € HT, soit 7 235,24 € TTC.
- ➔ Il est émis un avis favorable sur le marché de travaux à passer par la procédure adaptée avec la SARL Regondeau pour les travaux de remplacement des portes du gymnase et dans les vestiaires de l'école élémentaire Henri Aubin, pour le coût de 8 650,00 € HT, soit 10 380,00 € TTC.
- ➔ Il est sollicité une subvention au Conseil régional, au titre du Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL), pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment communal, dans le cadre des rythmes scolaires, et dont le coût s'élève à 240 440,95 € HT.
- ➔ Il est sollicité l'aide du Conseil départemental pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment communal dont le coût total s'élève à 240 440,95 € HT.

➤ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

- ➔ A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché de travaux à passer par la procédure adaptée, avec la SARL Jeanneau-Cardinal, pour les travaux de remplacement de porte de la salle de danse sise rue Fradin, pour le coût de 4 865,00 € HT soit 5 838,00 € TTC.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

A l'unanimité :

- ➔ Il est créé les postes suivants :
- Un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (27/35^e) ;
 - Trois postes d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet ;
 - Un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- ➔ Il est créé un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (17,5/35^e) pour les mois de juillet et août pour l'accueil de touristes au clocher de l'église St Pierre.

➤ **MARENNES PLAGE**

- ➔ A l'unanimité, il est loué la parcelle communale située devant l'amer à marennes Plage, pour la future période estivale, à Monsieur Michel SEUREAU, pour y installer les cabanes de la plage et créer ainsi une animation du front de mer au cours de l'été, pour le prix de 2 000,00 €, les frais d'électricité liés à l'implantation des cabanes étant à la charge de l'exploitant.

➤ **VOIRIE COMMUNALE**

A l'unanimité :

- ➔ Il est intégré dans la voirie communale les parcelles AX n°151 (22 m²), et AX n°150 (766 m²), du Moulin de Chasseloup 1, ainsi que la parcelle AX n°180 (746 m²), du Moulin de Chasseloup 2.

Monsieur le maire rappelle que lorsque les lotissements ne soulèvent aucune difficulté sur la pérennité de leurs ouvrages, et plus particulièrement de leurs voiries, la commune ne prend pas de risques à intégrer les lotissements dans la voirie communale. Il estime qu'il n'est pas normal que les riverains des lotissements, en plus des taxes foncières, aient à supporter d'autres taxes lorsque les lotissements sont privés. Il souligne que le système de lotissement privé permet de faire sortir des projets d'habitation. Toutefois, il n'est pas interdit de signer une convention lors du permis d'aménager, si cela est possible, pour intégrer la voirie dans la voirie communale.

Monsieur le maire évoque le projet de la Marquina. Le projet permettra de réguler le marché. Il faut que l'on sache pourquoi on intègre les lotissements. Il faut prévoir cette intégration en l'étalant dans le temps, afin qu'elle puisse être absorbée par les services techniques. Il reste encore à intégrer le lotissement rue des Courlis, les lotissements au Breuil. Il restera aussi peut être Erilia. Après une discussion franche, le lotisseur qui est basé à Marseille, devrait venir à Marennes.

- ➔ Il est sollicité l'aide du Conseil départemental au titre du produit des amendes de police, pour la réalisation des places de stationnement dont le coût s'élève à 8 392,50 € HT, dans le cadre de l'aménagement de la rue Joffre.
- ➔ Il est dénommé le chemin rural situé à côté de l'ancien grenier à sel, face au port de Plaisance, Chemin du Grenier à Sel.

➤ PATRIMOINE COMMUNAL

A l'unanimité :

- ➔ Il est procédé à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BK n°113 sise rue de Verdun, d'une superficie de 4 m², au prix de 130,00 € le m².

Monsieur SAUNIER demande où se trouve ce terrain.

Monsieur FROC explique que cette parcelle est située vers le quartier des Acadies. Un aménagement est prévu. Il y a une demande de permis de construire. Il convient donc d'anticiper.

- ➔ Il est émis un avis favorable sur le marché à passer par la procédure adaptée, avec le Cabinet ACCEO de Bordeaux, pour la réalisation d'un diagnostic et d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour le coût de 14 000,00 € HT.

➤ COMPTABILITE, FINANCES

A l'unanimité :

- ➔ Il est créé une régie de recettes pour l'encaissement des entrées lors des visites du clocher de l'Eglise St Pierre.
- ➔ Il est fixé les tarifs de visite du clocher de l'Eglise St Pierre comme suit :
 - Adulte : 2 € ;
 - Enfant : 1 € ;
 - Moins de 5 ans : gratuit.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur SAUNIER souligne qu'il y a régulièrement des mégots de cigarette devant la MIS et chez Monsieur CHAMBERT.

Monsieur le Maire va veiller à ce que cela ne se renouvelle pas.

- Monsieur SAUNIER informe que la boulangerie située devant l'Hôpital local a demandé la mise en place d'une signalétique pour son commerce. Il demande à quel stade en est cette demande.

Monsieur FROC informe qu'il va être accordé 2 points de signalétique à cette boulangerie, en attendant que la commission se réunisse pour un travail plus général sur la signalétique à Marennes.

Monsieur SAUNIER demande si ce sont les mêmes panneaux que ceux qui existent déjà dans la ville pour les autres commerces qui vont être installés.

Monsieur DESHAYES informe que la commune a acheté des réglettes.

Monsieur le Maire souligne que les commerces sont de moins en moins concentrés dans la commune, ce qui entraîne de sérieuses difficultés.

Monsieur SAUNIER fait observer que chacun cherche à avoir une meilleure facilité d'accès à son commerce.

Monsieur le Maire estime que c'est parfois une erreur fondamentale. Si un cadre précis n'est pas fixé, on n'arrivera pas à maintenir le commerce en centre-ville. Dans l'étude de développement communal menée par la commune, il a été relevé que les services autres que commerciaux participaient à l'animation des centres villes et qu'il convient donc de les garder. Une étude sur les services médicaux est actuellement menée par le CIAS. Il ne faut pas se précipiter sur la création d'une maison de santé.

Il souligne qu'au niveau du « bois de ma tante », il n'y aura pas de commerces mais des cellules à activité tertiaire.

➤ **INFORMATIONS**

Monsieur le maire fait part des informations diverses suivantes :

- Les travaux de réaménagement de la rue Joffre ont démarré hier matin, après les travaux de réseaux fin 2014. La durée des travaux est de 8 semaines.
- Le 8 mai à 11h45, sur la place Chasseloup, aura lieu la cérémonie de commémoration du 70^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.
- Des expositions vont être organisées à la galerie municipale du 4 au 17 mai avec D. Dessart, et du 18 au 24 mai avec l'association Marennes Art et Culture.
- Le chanteur / slameur Nevché se produira à la Médiathèque puis à la Bigaille le 9 mai.
- Une exposition du FRAC « portraits à charge » est en cours à la Médiathèque, jusqu'au 9 mai.
- Le 21 mai à l'Estran, il y aura un spectacle de l'artiste québécois Edgar Bori. Les élèves de CE2 et CM2 de l'école Henri Aubin viendront interpréter leurs compositions écrites par Bori dans le cadre des ateliers d'écriture.
- Le 28 mai à l'Estran, aura lieu une pièce de théâtre de W. Mouawad « Littoral » et « Incendies ».
- Les 8 et 9 juin prochain, Marennes va accueillir l'émission « Midi en France » à la Cayenne.
- La commune a accueilli la délégation de Caraquet et son Maire le 22 avril dernier.
- La première édition des rencontres francophones a eu lieu du 22 au 25 avril.
- Il y a eu visite du Président et du Directeur des Francofolies à la Médiathèque le 15 avril dernier, pour présenter la programmation de l'édition 2015.
- Monsieur le maire adresse ses remerciements à la Bigaille et au Comité de Jumelage pour la réception de la délégation de Caraquet.
- Monsieur le maire a reçu officiellement la confirmation de la Ministre de l'Ecologie sur le choix du siège du Parc Naturel Marin à Marennes. Il s'agit d'une très bonne opération pour la commune, qui va bénéficier d'une structure complémentaire. La présence de la Direction Départementale des Affaires Maritimes et du Comité National de la Conchyliculture a constitué des atouts pour la commune, qui ont permis de faire pencher la balance en faveur de la commune.
L'ancien tribunal d'Instance et de Commerce, qui a une longue histoire et qui peut être réaffecté, a aussi constitué un atout. Monsieur le maire propose de réfléchir sur cette réaffectation du Tribunal.
Il rappelle que dans le PLU, le quartier du Tribunal a vocation à accueillir des services administratifs avec un cheminement piétonnier. Il souligne qu'il conviendra de réaliser des travaux similaires à ceux qui ont été réalisés à la Maison des Initiatives et des Services. Il faudra aller chercher des subventions. Il y a peut-être des administrations qui sont à l'étroit. Il convient que le Conseil de Gestion du parc soit composé et que ce dernier recrute un directeur.